



Repères :

450 € d’amende pour nuisance sonore

Voir aussi :

[Pour en savoir plus : Bruits de voisinage et nuisances liées aux comportements](#)

« L’homme pouvait sans bruit vaquer à son ouvrage », *L’ours et l’amateur des jardins*, Jean de La Fontaine

Source de gêne, de stress ou de troubles du sommeil, les bruits abusifs nuisent au bien-être de tous nos voisins. Ne prenons pas notre lieu de vie pour un circuit de course mécanique, notre salon pour une salle de concert ou notre jardin pour une oasis au milieu du désert ! Sachons que même en journée, tout bruit répétitif, intensif ou qui dure dans le temps peut être considéré comme trouble anormal de voisinage. Prévenir ses voisins de toute nuisance et les éviter au mieux est à la base de la vie citoyenne.

Pour vos travaux de bricolage, de jardinage ou autre, **les créneaux horaires sont réglementés :**

- les jours ouvrables, de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- les samedis, de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés, de 10h à 12h.

« On apprend la tempérance aux chiens », *Le chien qui porte à son cou le dîner de son maître*, Jean de La Fontaine

Nos animaux et notamment les chiens ne sont pas exempts de ces règles. A chaque maître il appartient d’inculquer à son animal des règles de conduite. Les aboiements intempestifs sont verbalisés au même titre que toute autre nuisance sonore.

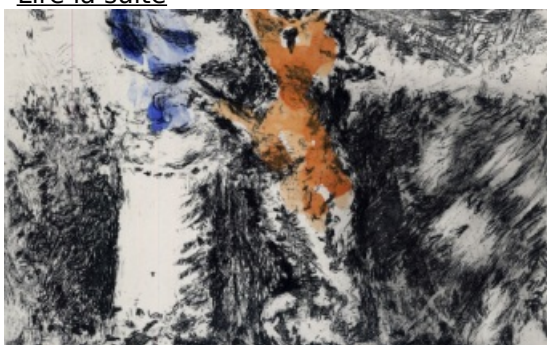
À lire sur le même sujet :



Savoir vivre ensemble : au jardin

« Les vergers, les parcs, les jardins, de mon savoir et de mes mains, tiennent leurs grâces nonpareilles. » *Le songe de Vaux - Eloge des jardins*, Jean de La Fontaine

[Lire la suite](#)



Savoir vivre ensemble : les animaux

« Je me sers d'animaux pour instruire les hommes », *Préface du Livre I des Fables de Jean de La Fontaine*

[Lire la suite](#)



Savoir vivre ensemble : la propreté

« Propreté toucha seule aux apprêts du régal », *Le tableau*, Jean de La Fontaine

[Lire la suite](#)

Source URL: <https://www.chateau-thierry.fr/article/les-bruits-et-nuisances-sonores>